



PB/EM – N° 2023/074

REÇU EN PREFECTURE

Le 29/09/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-069-216901009-20230926-2023_074-DE

VILLE D'IRIGNY
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2023

Publiée sur le site internet de la Commune le : 3 octobre 2023

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 septembre 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 24

Nombre de Conseillers Municipaux votants : 29

Présidente : Madame Blandine FREYER

Secrétaire de séance : Madame Isabelle CITTADINO

Membres présents à la séance : MMES et MM. FREYER – CITTADINO
MAZOUZI – MERCIER – BILLAUD – DARCY – VERD – FAVRE - BOSGIRAUD
da PASSANO - TABERLET - BERMOND – EMERY – BENATMANE
SABRAN-LACROIX – BAILLY – MOCHET - RANCHIN - MARCHETTI
ALLARD-BRETON - SANLAVILLE – OUANICH - DIGIER - VERILHAC –

Membres absents excusés : Mme MERLE : pouvoir remis à Mme FREYER
M. GAREL : pouvoir remis à M. DARCY – Mme TEOLI : pouvoir remis à
Mme FAVRE – M. JACQUET : pouvoir remis à M. VERD
Mme BARTHELEMY : pouvoir remis à Mme SANLAVILLE -

**Objet : Approbation de la décision budgétaire modificative n°2 du Budget
Principal – Exercice 2023**

Le projet de décision modificative n° 2 au Budget Principal a pour but de prévoir les ajustements des crédits nécessaires au vu de l'avancée des projets et des notifications reçues.

Aussi, il vous est proposé d'approuver la décision modificative n°2 telle que présentée ci-jointe.

LE CONSEIL MUNICIPAL

SUR PROPOSITION DU MAIRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MÉTROPOLE DE LYON
VILLE D'IRIGNY
7 AV. DE BEZANGE
CS 80002
69540 IRIGNY

TÉL. 04 72 30 50 50
FAX 04 72 30 50 59

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire sans indication de nom

www.irigny.fr
e-mail : mairie@irigny.fr

**APRES AVIS DE LA COMMISSION URBANISME, ECOLOGIE URBAINE,
ECONOMIES D'ENERGIE, ECLAIRAGE PUBLIC ET GESTION FINANCIERE**

APRES EN AVOIR DELIBERE

PAR 23 VOIX POUR ET 6 VOIX CONTRE

APPROUVE la décision budgétaire modificative n° 2 au Budget Principal - Exercice 2023, telle qu'annexée à la présente délibération, qui s'équilibre comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	23 821,00 €	23 821,00 €
Investissement	639 883,00 €	639 883,00 €

DIT que le vote intervient au niveau des chapitres globalisés ou non pour la section de fonctionnement et au niveau soit des chapitres "opérations" soit des différents chapitres globalisés ou non pour les opérations non affectées concernant la section d'investissement.

EXERCICE 2023 - BUDGET PRINCIPAL - DM n° 2 (BS DM n° 1)

CHAPITRES	LIBELLES	ARTICLE	FONCTIONS	Prévisionnel 2023 (BP + BS (DM 1))		DIM n° 2		Budget après DM		
				Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
SECTION DE FONCTIONNEMENT										
011	Charges à caractère général	60632 "Fournitures de petit équipement"	64 "Crèches et garderies"	26 940,00 €		2 000,00 €		28 940,00 €		Acquisition de petit équipement pour la crèche d'Yvours (jeux, barrière, tapis...)
011	Charges à caractère général	617 "Etudes et recherches"	112 "Police municipale"	- €		7 000,00 €		7 000,00 €		Audit : Etat des lieux des installations vidéosurveillance
011	Charges à caractère général	6184 "Versements à des organismes de formation"	64 "Crèches et garderies"	44 800,00 €		2 000,00 €		46 800,00 €		Analyse de la pratique P/Agents de la crèche d'Yvours
011	Charges à caractère général	6226 "Honoraires"	020 "Administration générale"	30 000,00 €		7 000,00 €		37 000,00 €		Credits supplémentaires pour dossiers contentieux à venir, notamment en urbanisme (administrés de plus en plus procéduriers) + RH
011	Charges à caractère général	6228 "Rémunérations d'intermédiaires et honoraires divers"	321 "Bibliothèques et médiathèques"	83 050,00 €		7 000,00 €		90 050,00 €		Prestation réalisation artistique P/Boîtes à lire + Promenade lecture Bernard Clavel (non prévus aux BP/BS)
011	Charges à caractère général	6283 "Frais de nettoyage des locaux"	020 "Administration générale"	113 500,00 €		86 500,00 €		200 000,00 €		Inscription BP 2023 insuffisante : Montant basé sur le 1er DQE reçu de l'entreprise NS PRO avant mise au point du marché. Montant forfaitaire annuel du marché = 170 056 € TTC (cf Décision du Maire n° D 032/2022). De plus, au regard de l'absentéisme des personnels d'entretien, des prestations supplémentaires ont été demandées au fournisseur. Cette article comptabilise également le lavage des vitres et l'entretien des locaux du stade.
012	Charges de personnel et frais assimilés	6488 "Autres charges de personnel"	112 "Police municipale"	- €		25 000,00 €		25 000,00 €		Remboursement frais de formation Commune de Solaise, suite recrutement agent PM
022	Dépenses imprévus	022 "Dépenses imprévues de fonctionnement"	01 "Opérations non ventilables"	220 000,00 €		-		106 721,00 €		Ajustement DM 2 - Section de fonctionnement
67	Charges exceptionnelles	6745 "Subvention de fonctionnement exceptionnelle aux personnes de droit privé"	40 "Sports et jeunesse - Services communs"	5 450,00 €		600,00 €		6 050,00 €		Subvention exceptionnelle sollicitée par l'association de Chasse (120 ans de création et d'existence)
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	777 "Quote-part des subventions d'investissement transféré au compte de résultat"	01 "Opérations non ventilables"		- €			1 300,00 €	1 300,00 €	P/Ecritures d'ordre spécifiques aux "amortissements" des subventions reçues du rectorat pour l'acquisition de matériel informatique pour les écoles (120 ans) ; 1 écriture en dépense de fonct. et 1 écriture d'invest.
74	Dotations, fonds divers et réserves	744 "FCTVA"	01 "Opérations non ventilables"		15 000,00 €		731,00 €	14 269,00 €		Ajustement suite notification et versement 1ère année de traitement avec nouvelle méthode de calcul du FCTVA (automatisation).
74	Dotations, fonds divers et réserves	74834 "Etat - Compensation au titre des exonérations de taxes foncières"	01 "Opérations non ventilables"		326 000,00 €		23 252,00 €	349 252,00 €		Recettes supplémentaires suivant notification de la Préfecture (Allocation compensatrice TF BP)
TOTAL DE LA DIM SECTION DE FONCTIONNEMENT						23 821,00 €	23 821,00 €			

Le 29/09/2023

Application agréée E-legalite.com

DE-069-216901009-20230926-2023_074-DE

CHAPITRES	LIBELLES	ARTICLE	FONCTIONS	Prévisionnel 2023 (BP + BS (DM 1))		DM n° 2		Budget après DM		Régularisation reports 2022 à réimputer sur l'opération 2023-01 créée sur le budget 2023
				Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
SECTION D'INVESTISSEMENT										
Opération 2023-01	Immobilisations corporelles	2031 "Frais d'études"	020 "Administration générale"	350 000,00 €		33 840,00 €		383 840,00 €		
Opération 2023-03	Immobilisations incorporelles	2313 "Immobilisations corporelles en cours - Constructions"	212 "Ecoles primaires"	450 000,00 €		200 000,00 €		650 000,00 €		
20	Immobilisations corporelles	2031 "Frais d'études"	020 "Administration générale"	- €		5 700,00 €		5 700,00 €		
21	Immobilisations corporelles	2031 "Frais d'études"	020 "Administration générale"	33 840,00 €		-		- €		
20	Immobilisations corporelles	2031 "Frais d'études"	026 "Cimetières et Pompes funèbres"	- €		3 000,00 €		3 000,00 €		
20	Immobilisations corporelles	2031 "Frais d'études"	212 "Ecoles primaires"	5 000,00 €		4 000,00 €		9 000,00 €		
20	Immobilisations corporelles	2031 "Frais d'études"	412 "Stades"	- €		14 500,00 €		14 500,00 €		
20	Immobilisations corporelles	2031 "Frais d'études"	413 "Piscines"	- €		6 000,00 €		6 000,00 €		
20	Immobilisations corporelles	2031 "Frais d'études"	823 "Espaces verts urbains"	- €		5 500,00 €		5 500,00 €		
204	Subventions d'équipements versées	2041582 "autres groupements - bâtiments et installations"	822 "voirie communale et routes"	- €		18 000,00 €		18 000,00 €		
20	Immobilisations incorporelles	2051 "Concessions et droits similaires"	020 "Administration générale"	10 000,00 €		2 000,00 €		12 000,00 €		
20	Immobilisations incorporelles	2051 "Concessions et droits similaires"	112 "Police municipale"	- €		6 200,00 €		6 200,00 €		
21	Immobilisations incorporelles	2116 "Cimetières"	026 "Cimetières et Pompes funèbres"	60 000,00 €		20 000,00 €		80 000,00 €		
21	Immobilisations incorporelles	2313 "Immobilisations corporelles en cours - Constructions"	212 "Ecoles primaires"	- €		269 983,00 €		269 983,00 €		
21	Immobilisations corporelles	21318 "Constructions autres bâtiments publics"	414 "Autres équipements sportifs ou de loisir"	8 000,00 €		15 000,00 €		23 000,00 €		
21	Immobilisations corporelles	2152 "Installations de voirie"	822 "Voirie communale et routes"	10 000,00 €		-		- €		

CHAPITRES	LIBELLES	ARTICLE	FONCTIONS	Prévisionnel 2023 (BP + BS (DM 1))		DM n° 2		Budget après DM		Programme 2023-49 : Acquisition Goupil, nécessité d'abonder la ligne budgétaire suite réception devis UGAP
				Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
21	Immobilisations corporelles	2182 "Matériel de transport"	020 "Administration générale"	17 000,00 €		13 000,00 €		30 000,00 €		Programme 2023-63 : Acquisition véhicule électrique type ZOE suite destruction du VH existant durant les émeutes
21	Immobilisations corporelles	2182 "Matériel de transport"	020 "Administration générale"	- €		33 000,00 €		33 000,00 €		Programme 2023-56 : Acquisition matériel dédié au logiciel PVE
21	Immobilisations corporelles	2183 "Matériel de bureau et matériel informatique"	112 "Police municipale"	- €		20 300,00 €		20 300,00 €		Programme 2023-64 : Acquisition mobilier pour la bibliothèque, suivant devis UGAP
21	Immobilisations corporelles	2184 "Mobilier"	321 "Bibliothèques et médiathèques"	- €		5 000,00 €		5 000,00 €		Programme 2023-62 : Acquisition matériel d'entretien P/Salle Lacroix et Temps libre suite panne
21	Immobilisations corporelles	2188 "Autres immobilisations corporelles"	33 "Action culturelle"	- €		7 400,00 €		7 400,00 €		P/Ecritures d'ordre spécifiques aux "amortissements" des subventions reçues du rectorat pour l'acquisition de matériel informatique pour les écoles : 5 200 € amortissables sur la même durée que les invest. (4 ans), 1 écriture en dépense de fonct. et 1 en recette d'invest.
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	13911 "Subvention d'investissement rattachées aux actifs amortissables - Etat et établissements nationaux"	01 "Opérations non ventilables"	- €		1 300,00 €		1 300,00 €		Ajustement suite notification et versement reçus. 1ère année de traitement avec nouvelles modalités de calcul du FCTVA (automatisation).
10	Dotations, fonds divers et réserves"	10222 "FCTVA"	01 "Opérations non ventilables"		143 000,00 €				20 053,00 €	Opération 2022-01 : Rénovation Gymnase de Champvillard. Dispositif d'aide à l'investissement de la Métropole : Notification de recettes reçue le 02 août 2023.
Opération 2022-01	Rénovation Gymnase Champvillard	13251 "Subvention d'investissement rattachées aux actifs non amortissables - GFP de rattachement"	411 "Salles de sport, gymnase"		- €				359 936,00 €	Opération 2022-01 : Rénovation Gymnase de Champvillard. Subvention au titre de la DSL : Notification de recettes reçue en juin 2023.
Opération 2022-01	Rénovation Gymnase Champvillard	1321 "Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables - Etat et établissements nationaux"	411 "Salles de sport, gymnase"		- €				300 000,00 €	
TOTAL DE LA DM SECTION D'INVESTISSEMENT						639 883,00 €		639 883,00 €		